



## ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE  
ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

ASSOCIATION LOI DU 1/7/1901  
(N° SIREN 401.480.827/SIRET 401.480.827.000.21)

Menton, le 4 mai 2020

### LETTRE OUVERTE A MESSIEURS LES MAIRES DE MENTON ET ROQUEBRUNE - CAP MARTIN

#### **Pour une mobilité douce soutenable et moins de nuisances dans nos villes tout de suite**

Messieurs les Maires,

A la veille du déconfinement et alors que le travail a repris en Italie et à Monaco, l'ASPONA souhaite vous rappeler le potentiel écologique formidable des mobilités douces sur vos deux communes littorales.

Il faut tout faire pour ne pas replonger dès le 11 mai dans le capharnaüm routier insupportable aux heures pendulaires que chacun connaît et qui s'aggravera temporairement avec les réticences qu'auront les habituels usagers des transports publics à utiliser le bus ou le train.

**Cela d'autant plus que dans la CARE, les transports sont responsables de 75% de la pollution aérienne (particules fines et émissions de gaz à effet de serre), le taux régional étant de 36%! Ces émissions sont directement facteurs de la hausse des températures.**

Face à ces urgences, nous vous demandons de saisir l'opportunité offerte par le Plan Gouvernemental pour le Vélo (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sortie-du-confinement-ministere-transition-ecologique-et-solidaire-annonce-plan-20-millions-deuros>) qui prévoit des aides financières pour faciliter la réparation des bicyclettes et surtout un soutien financier et technique de l'Etat et une simplification administrative pour les collectivités qui créent **des pistes temporaires sur des parcours sécurisés**. Cela sera fait à Paris, Grenoble, Nice et ailleurs, pourquoi pas ici, pourquoi attendre encore, alors que la situation va devenir insoutenable ?

Du côté des citoyens, notre association a réalisé en 2017 une enquête auprès de la population mentonnaise et roquebrunoise et nous nous sommes aperçus qu'un usage plus modéré des véhicules à moteur était possible et surtout plébiscité, dès lors que de véritables pistes cyclables traversant nos villes seraient mises en place. Nous ne parlons pas de micro-tronçons mais **de vraies voies de circulation sécurisées, que les enfants, les collégiens, les personnes âgées pourraient emprunter sans risque.**

Pour l'ASPONA, il n'est nullement besoin d'attendre un référendum sur une seule commune, pour savoir que trois parcours sécurisés sont prioritaires afin de permettre **la traversée de Menton et de Roquebrune par le bord de mer (parcours 1) sur plus de 5 kms et l'utilisation réservée des contre-allées des vallées du Caréï et du Borrigo à Menton (parcours 2 et 3)**. Dès à présent, il faut créer ces pistes temporaires avec un marquage au sol et l'installation de séparateurs de voie ou de balises d'alignement, comme le préconise le CEREMA.

Au-delà de ces mesures temporaires, la création de pistes cyclables doit être programmée de manière neutre, sans polémique et sans manipulation politique. **D'ici la mi-2021, ce projet doit faire l'objet d'une étude de faisabilité sérieuse, menée par un cabinet spécialisé** simultanément et conjointement sur les deux municipalités, si besoin en faisant appel à des subventions européennes, nationales, régionales et départementales.

En accord **avec un comité de pilotage ouvert aux associations concernées**, dont l'ASPONA souhaite faire partie, en tant qu'association environnementale agréée, l'étude passera en revue la capacité des infrastructures routières existantes et leur potentiel, les points de blocage, les pratiques et des limites réglementaires (bruit, pollution de l'air, sécurité) à respecter. Ainsi, le rapport éclairera toutes les parties prenantes et la population, sur les choix à faire.

D'ores et déjà, nous souhaitons vous faire part d'un certain nombre d'éléments de réflexion à prendre en compte pour la promotion des mobilités douces :

- **La sécurité** : puisque 95% des accidents de circulation et 100% des accidents corporels sont causés par des véhicules motorisés (motorisation thermique ou électrique).

- **La santé (air et bruit)** : les maladies chroniques liées à la pollution des véhicules sont très handicapantes : asthme, maladies chroniques et cardiovasculaires, cancers, et maintenant le coronavirus puisqu'il est attesté que nous inhalons particules fines et nano particules, et que le virus peut se loger dans celles-ci. Le bruit, en particulier des motos, est très stressant, vécu comme une atteinte profonde à notre bien-être.

- **La cohésion sociale** : l'accessibilité doit être garantie pour les handicapés ; la mobilité est aussi un enjeu de solidarité intergénérationnelle pour les enfants de moins de 3 ans et les personnes de plus de 80 ans (et leurs accompagnants).

- **Les projets d'aménagement devraient être conçus sur des distances relativement longues**, afin de permettre des déplacements d'un point à un autre en utilisant le même mode, ou en changeant de modes dans certains nœuds d'intermodalité. Ils ne doivent pas être pensés tronçon par tronçon, même si la réalisation s'effectue par étapes. La réflexion ne doit surtout pas s'arrêter aux limites d'une commune. Pour qu'il y ait une utilisation large de pistes cyclables, celles-ci doivent desservir ou se trouver très proches des écoles, des collèges-lycées, de l'hôpital, des marchés et supermarchés, des gares (ferroviaires et routières), des (grands) arrêts de bus, des parkings. Pour Menton et Roquebrune Cap Martin, il s'agit d'organiser le vélo de frontière à frontière (Monaco et Italie), et plus largement, dans un second temps, à partir des accès autoroutiers.

- **La garantie de conditions de confort et de sécurité optimales pour les différents modes de circulation.** Compte-tenu du climat de la Riviera et du réchauffement climatique, les aménagements destinés aux piétons doivent prévoir des cheminements ombragés. En ville, un couvert végétal dense, composé d'arbres adultes plantés en alignement ou en bosquet, permet à la fois d'absorber les particules fines polluantes, de capter le carbone et de réduire la température ambiante de 1°C toute l'année. Outre l'abaissement systématique des bordures de trottoirs (obligatoire depuis 2015) et la largeur nécessaire pour le passage d'un fauteuil roulant, la sécurité passe par des circulations en sites propres ou fortement contraints (ralentisseurs, alertes lumineuses en cas de dépassement de vitesse, revêtements du sol, ...).

Le bien-être en ville, c'est maintenant !

Veillez agréer, Messieurs les Maires, nos sincères salutations,

Le conseil d'administration